

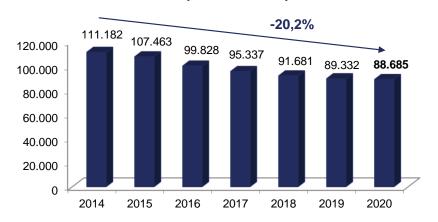
### Février 2020 : le chômage poursuit sa baisse à Bruxelles

En 6 ans, le nombre de chercheurs d'emploi a diminué de 20%

Fin février, Bruxelles compte 88.685 chercheurs d'emploi, pour un taux de chômage de 15,8%. Cette 64<sup>e</sup> baisse successive du chômage correspond à une diminution de 647 personnes par rapport à février 2019 (-0,7%). En comparaison avec le mois de février 2014, le nombre de chercheurs d'emploi a diminué de 22.497 unités, soit une baisse de 20,2% en 6 ans.

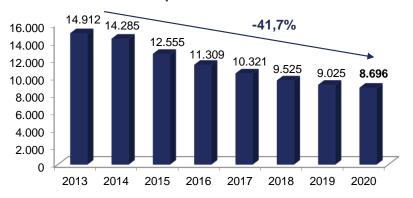
Le chômage des jeunes, en baisse continue depuis 81 mois, atteint quant à lui un taux de 23,8%. Bruxelles compte 8.696 jeunes chercheurs d'emploi en février 2020, soit 329 de moins que l'an dernier (-3,6%). Sur une période de 7 ans, le nombre de jeunes chercheurs d'emploi a baissé de 6.216 personnes soit une diminution de 41,7%.

#### Nombre de chercheurs d'emploi bruxellois pour le mois de février



Source : Actiris, view.brussels

# Nombre de jeunes chercheurs d'emploi (<25 ans) bruxellois pour le mois de février



Source : Actiris, view.brussels



#### Diminution du taux de chômage

Fin février 2020, le taux de chômage en Région bruxelloise s'établit à 15,8% (15,5% pour les hommes et 16,1% pour les femmes). En février 2019, le taux de chômage s'établissait à 15,9%.

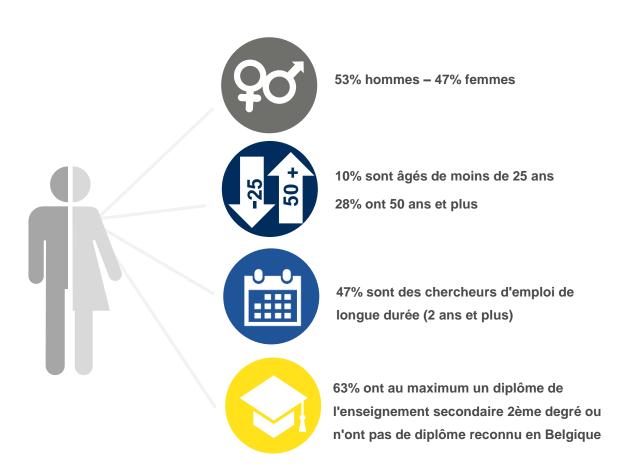
Le taux de chômage est mesuré sur la base de la population active la plus récente, calculée à partir des données de la Banque nationale et de l'Enquête sur les Forces de Travail du SPF Économie. Le croisement de ces données nous indique que la population active occupée a, en Région bruxelloise, augmenté en 2018 de 0,9% par rapport à l'année précédente (+1,2% pour l'ensemble de la Belgique).

#### Caractéristiques et évolution du nombre de chercheurs d'emploi

Fin février 2020, on dénombre en Région de Bruxelles-Capitale 88.685 chercheurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une diminution de 647 personnes par rapport à l'année précédente (-0,7%).

On compte au cours du mois de février 9.774 entrées dans le chômage (7.817 réinscriptions et 1.957 nouvelles inscriptions) contre 9.574 sorties, soit une augmentation sur une base mensuelle du nombre de DEI de 200 personnes (+0,2%).

Les principales caractéristiques et évolutions du chômage en Région de Bruxelles-Capitale sont présentées ci-dessous à titre d'illustration.





#### Principales caractéristiques et évolutions du chômage - février 2020

		février 2020	Proportion	Diff. mensuelle	en %	Diff. annuelle	en %
Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)		88.685	100,0%	200	0,2%	-647	-0,7%
Catégorie	DEDA <sup>1</sup>	56.677	63,9%	209	0,4%	-4.028	-6,6%
	Jeunes en stage d'insertion professionnelle	5.365	6,0%	-300	-5,3%	724	15,6%
	Autres DEI	26.643	30,0%	291	1,1%	2.657	11,1%
Sexe	Hommes	46.576	52,5%	386	0,8%	104	0,2%
	Femmes	42.109	47,5%	-186	-0,4%	-751	-1,8%
Age	- 25 ans	8.696	9,8%	-279	-3,1%	-329	-3,6%
	25 - 49 ans	55.555	62,6%	259	0,5%	-1.049	-1,9%
	50 ans + <sup>2</sup>	24.434	27,6%	220	0,9%	731	3,1%
Durée	- 1 an	34.365	38,7%	64	0,2%	1.281	3,9%
d'inoccupation	1 - 2 ans	12.234	13,8%	101	0,8%	-304	-2,4%
	2 ans +	42.086	47,5%	35	0,1%	-1.624	-3,7%
Niveau d'études	Faible <sup>3</sup>	55.490	62,6%	312	0,6%	-2.695	-4,6%
	Moyen	18.633	21,0%	-8	0,0%	165	0,9%
	Élevé	14.562	16,4%	-104	-0,7%	1.883	14,9%
Usagers du CPAS		11.963	13,5%	169	1,4%	-706	-5,6%
Taux de chômage	Total	15,77		+0,04		-0,14	
	Hommes	15,48		+0,13		+0,29	
	Femmes	16,11		-0,07		-0,67	

Source: Actiris

On dénombre en Région bruxelloise 56.677 chercheurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA), 5.365 jeunes en stage d'insertion professionnelle et 26.643 autres chercheurs d'emploi inscrits librement ou obligatoirement.

On retrouve dans cette dernière catégorie (« autres DEI ») des personnes qui n'ont pas encore reçu d'allocation de chômage (qui ont introduit une demande auprès de l'Onem), des personnes ayant été exclues des allocations de chômage et qui sont venues se réinscrire auprès d'Actiris, des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ou encore des personnes qui n'ont aucun revenu de remplacement. Il est à noter qu'une partie importante de ces CE dépendent des CPAS ou n'ont encore aucun revenu de remplacement.

Actiris peut, à partir de l'exploitation d'un flux d'information provenant directement du SPP Intégration sociale, identifier les CE ayant une ouverture de droit au revenu d'intégration sociale ou à son équivalent, actuellement ou dans un passé proche. Ainsi, parmi les 88.685 DEI inscrits en février 2020, 11.963 CE sont usagers du CPAS (soit 13,5% du total des DEI). Ce pourcentage est plus élevé parmi les jeunes : sur les 8.696 jeunes DEI, 1.943 sont usagers du CPAS, soit 22,3%.

On constate une diminution de -6,6% sur une base annuelle du nombre de chercheurs d'emploi indemnisés (DEDA). On constate par contre une augmentation annuelle du nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle (+724 unités, +15,6%). Quant aux autres chercheurs d'emploi, leur nombre a augmenté de 11,1% sur une base annuelle.

DEDA : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, soit les chercheurs d'emploi pour lesquels Actiris a été informé par l'ONEM qu'ils percevaient des allocations de chômage.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La variation annuelle atypique pour les CE âgés de 50 et + s'explique par le changement de législation pour les chômeurs âgés de 60 ans et +. En effet, ces derniers doivent rester disponibles plus longtemps sur le marché du travail, ce qui a pour effet d'accroître leur nombre.

<sup>3</sup> Ce niveau comprend les études de l'enseignement secondaire 2<sup>nd</sup> degré au maximum ainsi que les études réalisées à l'étranger sans équivalence de diplôme en Belgique.



### Pour plus d'infos & contact :

Pascale Hourman 0478 60 21 74 phourman@actiris.be

Jan Gatz 0479 40 75 68 jgatz@actiris.be

> A la recherche de chiffres détaillés sur les chercheurs d'emploi et les offres d'emploi ? Rendez-vous sur <u>ViewStat</u>.

#### **Concernant Actiris**

Actiris est l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. En tant que service public de l'emploi, Actiris est l'acteur principal et le fournisseur de solutions pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris concentre ses actions et moyens sur deux missions: garantir le matching entre employeurs et chercheurs d'emploi et organiser la transition vers l'emploi. Actiris est également mandaté pour la coordination de view.brussels.

Pour plus d'informations : www.actiris.be